

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Décision du 15 avril 2025 portant nomination de membres des conseils d'écoles de l'Institut Mines-Télécom

NOR : ECOG2511794S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, notamment le 3° de son article 2,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès, notamment le 3° de son article 2 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, notamment le 3° de son article 2 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment le 3° de son article 4 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom école de management, notamment le 3° de son article 1-1 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom ParisTech, notamment son article 1-1 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom SudParis, notamment le 3° de son article 1-1,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentants de l'Etat au titre du ministre chargé des communications électroniques :

- *en tant que titulaire*, M. LAVAL (*Philippe*), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;

- *en tant que suppléant*, M. THÉRY (*Vincent*), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 2

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentants de l'Etat au titre du ministre chargé des communications électroniques :

- *en tant que titulaire*, M. LAVAL (*Philippe*), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;
- *en tant que suppléant*, M. THÉRY (*Vincent*), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 3

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de représentants de l'Etat au titre du ministre chargé des communications électroniques :

- *en tant que titulaire*, M. LAVAL (*Philippe*), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;
- *en tant que suppléant*, M. THÉRY (*Vincent*), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 4

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire en qualité de représentants de l'Etat au titre du ministre chargé des communications électroniques :

- *en tant que titulaire*, M. LAVAL (*Philippe*), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;
- *en tant que suppléant*, M. THÉRY (*Vincent*), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 5

Sont nommés membres du conseil d'école d'Institut Mines-Télécom Ecole de management en qualité de représentants de l'Etat au titre du ministre chargé de l'industrie :

- *en tant que titulaire*, M. LAVAL (*Philippe*), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;
- *en tant que suppléant*, M. THÉRY (*Vincent*), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 6

Sont nommés membres du conseil d'école de Télécom Paris en qualité de représentants de l'Etat au titre du ministre chargé des communications électroniques :

- *en tant que titulaire*, M. LAVAL (*Philippe*), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;

- *en tant que suppléant*, M. THÉRY (*Vincent*), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 7

Sont nommés membres du conseil d'école de Télécom SudParis en qualité de représentants de l'Etat au titre du ministre chargé de l'industrie :

- *en tant que titulaire*, M. LAVAL (*Philippe*), adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;
- *en tant que suppléant*, M. THÉRY (*Vincent*), chef de la Mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 8

Les directeurs des écoles de l'Institut Mines-Télécom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 avril 2025

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

M. MORTUREUX